



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 22 janvier 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	58

#### Date de convocation

**16 janvier 2025**

#### Environnement – Convention d'Occupation Temporaire (COT) avec Passerelle Energie pour les travaux de la toiture du bâtiment de Champos

**N° de la délibération  
2025-027**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 22 janvier 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Michel MONTAGNE, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUJILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Jean-Louis MORIN (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Xavier AUBERT, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mmes Annie GUIBERT, Isabelle GUILLIAUMET, MM. Fabrice LORiot, Pierre MAISONNAT, Mmes Christelle MARION, Agnès OREVE, MM. Charles-Henri RIMBERT, Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC.

Dans le cadre des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, un appel à manifestation d'intérêt a été organisé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo et aux termes duquel, un groupement composé des sociétés Solarhona, Energie Rhône Vallée et la SAS Centrales Villageoises Passerelle Energie a été retenu comme lauréat pour investir sur ces toitures et parkings. Chaque opérateur a la responsabilité du développement, de la construction, de l'exploitation puis du démantèlement des projets qui lui sont attribués.

La mise à disposition de la toiture du bâtiment d'ARCHE Agglo au domaine de Champos a été attribuée à la SAS Centrales Villageoises Passerelle énergie.

Une promesse de convention d'occupation temporaire a été signée à cet effet entre ARCHE Agglo et Passerelle énergie le 7 novembre 2023 après délibération en conseil d'agglomération du 18 octobre 2023.

Il s'agissait d'un engagement d'ARCHE Agglo et Passerelle énergie à signer la convention d'occupation temporaire sous réserve des clauses suspensives suivantes :

- ✓ obtention par Passerelle énergie de tout le financement nécessaire à la réalisation du projet final de centrale photovoltaïque dans le cadre duquel le projet de COT s'inscrit ;
- ✓ obtention des autorisations administratives liées à la réalisation du projet photovoltaïque sur le bâtiment concerné ;
- ✓ Passerelle énergie n'est pas en liquidation au moment de la signature du bail ;
- ✓ absence de sinistre sur le bien remettant en cause le projet.
- ✓ validation définitive de la convention d'occupation temporaire par le conseil d'agglomération Arche Agglo

Le financement du projet est effectué grâce aux fonds propres (constitué de participations de citoyens mais aussi d'ARCHE Agglo et d'une entreprise) auxquels s'ajoutent un emprunt bancaire.

Les autorisations d'urbanisme sont obtenues (déclarations préalables auprès des mairies de Charmes sur l'Herbasse et St Donat sur l'Herbasse). L'autorisation de raccordement ENEDIS accordée. Les travaux d'installation pourront démarrer ce printemps dès la finalisation des renforcements de charpente prévus.

Il est donc proposé, conformément à la promesse, de valider et de signer la convention d'occupation temporaire définitive

Vu la délibération n° 2020 – 018 validant le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial d'ARCHE Agglo

Vu la délibération n° 2022-210 relative au plan de solarisation des bâtiments publics et au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt « Solarisation des bâtiments publics et ombrières sur ARCHE Agglo »

Vu la délibération n°2023-593 autorisant Monsieur le Président à signer la promesse de convention d'occupation temporaire du domaine public avec la SAS Centrales Villageoises Passerelle énergie pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures du bâtiment communautaire du domaine de Champos,

Vu la promesse de convention d'occupation temporaire du domaine public signée le 7 novembre 2023 par le Président d'ARCHE Agglo et le Président de la SAS Passerelle énergie,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant l'importance pour ARCHE Agglo de développer une production d'énergie renouvelable décentralisée au profit du territoire, et de contribuer à l'émergence et au développement de projets citoyens de production d'énergie renouvelable,

Considérant la sélection à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt d'un groupement composé des sociétés Solarhônga, Energie Rhône Vallée et la SAS Centrales Villageoises Passerelle Energie pour investir sur toitures et parkings publics. La mise à disposition de la toiture du bâtiment d'Arche Agglo au domaine de Champos ayant été attribuée à la SAS Centrales Villageoises Passerelle énergie,

Considérant la convention d'occupation temporaire du domaine public annexée,

Considérant l'avis du bureau du 16 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la SAS Centrales Villageoises Passerelle énergie pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures du bâtiment communautaire du domaine de Champos. sis Les Bâties et Champos, 26260 Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Domaine de Champos, 26260 Charme sur l'Herbasse, pour une durée de 20 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin à signer tout acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 22 janvier 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 24/01/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo

